

Groupe



Coopératif

Le Monde

80, boulevard Auguste Blanqui, 75707,
PARIS Cedex 13.

Paris, le 28 avril 2020

L.R.A.R 1A 184 400 7332 4

A l'attention du Directeur de la Publication, M. Louis Dreyfus

Monsieur le Directeur,

Suite à l'interview de M. Cédric Dugardin parue dans le Monde du 24 avril 2020 et conformément à l'article 13 de la loi 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, nous vous prions de trouver ci-dessous notre droit de réponse que nous vous remercions d'insérer dans votre publication, dans les meilleurs délais, eu égard aux troubles causés par les affirmations de M. Cédric Dugardin.

- **Droit de réponse**

Dans l'Interview, parue dans le Monde le 24 avril 2020, intitulée : « ***Il est temps que l'État montre la voie*** », M. Cédric Dugardin a déclaré que les « *Messageries Lyonnaises de la Presse seraient intégrées au système* » alors « *qu'elles ne proposent pas d'investir dans la nouvelle structure* ». Plus loin, il déclame péremptoirement que MLP « *veut prendre le meilleur et laisser le reste...* » ou encore « *Dans un mariage il faut être deux* » pour conclure que forcer Presstalis à une « *alliance dont ils (les salariés) ne veulent pas est suicidaire* ».

MLP n'a jamais voulu être intégré au « *système* » évoqué par M. Dugardin puisqu'il s'agit peu ou prou de la continuation d'un modèle qui se terminera comme à l'accoutumée par une exploitation déficitaire et une dette payée in fine par l'État, les salariés et les éditeurs. Par bon sens, le conseil d'administration de notre Coopérative a donc rejeté à l'unanimité ce plan de transition élaboré par M. Dugardin et en a informé le CIRI.

Le conseil d'administration n'a pas non plus souhaité participer au financement. En effet, ce plan imaginé par M. Dugardin ne consiste absolument pas à pérenniser la distribution de la presse mais essentiellement à consacrer 150 millions au comblement du passif social. Il s'agit probablement de ce que M. Cédric Dugardin nomme avec peu d'élégance le « *reste* ».

Groupe



Coopératif

Acteur historique, solidaire et responsable de la distribution de la presse, la Coopérative MLP souhaite simplement que l'on trouve un avenir durable pour les éditeurs et les 70 000 salariés de notre filière.

Afin d'éclairer vos lecteurs et rétablir la vérité, nous tenons à préciser que sur ce dossier la Messagerie MLP n'a fait que répondre aux sollicitations de la Coopérative des magazines, de la Coopérative des quotidiens et de l'État. Nous avons proposé des solutions réalistes répondant aux attentes de tous les acteurs. Ce projet prévoit **deux sociétés de distribution de la presse**, une pour les magazines et une pour les quotidiens. Ces deux sociétés mutualiseraient les flux et services support. Cette proposition novatrice s'appuie sur les objectifs de la récente réforme de la loi Bichet voulue par l'État.

La distribution de la presse est notre bien commun, MLP est convaincu qu'il est possible de retrouver un équilibre économique juste et durable pour tous les acteurs de notre filière. En jetant le discrédit sur la « main tendue » de MLP pour promouvoir un plan transitoire qui aboutirait, à court terme, à une « *messagerie unique* » dont on ignore qui serait l'opérateur, est socialement irresponsable.

Vous remerciant de votre attention, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

José Ferreira,
Président du Conseil d'administration